



Communiqué de presse

Bureau du Porte-parole

No. 23

Le Rapporteur Spécial sur la liberté d'expression effectue une visite en Côte d'Ivoire

Abidjan, le 26 janvier -- Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, M. Ambeyi Ligabo, effectue une visite en Côte d'Ivoire du 28 janvier au 5 février 2004, à l'invitation du Gouvernement.

Le Rapporteur spécial est particulièrement préoccupé par la situation de la presse et les rôles des médias dans la crise ivoirienne. Au cours de sa visite, M. Ligabo rencontrera les autorités ivoiriennes, en particulier de hauts fonctionnaires s'occupant du secteur des médias, des magistrats, des représentants des médias nationaux et internationaux (tant de la presse écrite qu'audiovisuelle), les associations de femmes et d'étudiants, et des représentants du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales. Il visitera également la partie nord du pays pour recueillir des informations et des éléments concernant les violations de la liberté d'opinion et d'expression dans cette partie de la Côte d'Ivoire.

Le mandat relatif à la promotion et à la protection du droit de la liberté d'opinion et l'expression a été créé par la Commission des droits de l'homme en 1993. Le Rapporteur spécial recueille des informations concernant, notamment, l'intimidation, la persécution et le harcèlement, les menaces et actes de violence et de discrimination contre des personnes, notamment des professionnels de l'information, qui exercent le droit à la liberté d'opinion et d'expression.